



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 26 octobre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 20 octobre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, Adjoints au Maire. Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. FERRARA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. LEONETTI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI	à	Mme RUGGERI-ZANETTACCI
M. ARESU	à	Mme VILLANOVA
Mme CORTICCHIATO	à	Laurent MARCANGELI
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
Mme JEANNE	à	M. PUGLIESI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. SBRAGGIA
M. MONDOLONI	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme MASSEI	à	Mme ZUCCARELLI
M. CHAREYRE	à	M. HABANI
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT
Mme GRIMALDI D'ESDRA	à	M. FALZOI
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
Mme GIACOMETTI	à	M. LEONETTI

Etaient absents :

M. KERVELLA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	32
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme ZUCCARELLI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 26 octobre 2015

Délibération N°2015/387

Exposition temporaire au Palais Fesch, saison estivale 2016
La grâce de la décadence : les bacchanales dans l'art Français de 1850 à 1914.

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

L'exposition qui était prévue pour la saison estivale 2015, en collaboration avec le musée des Beaux-Arts de Bordeaux, sera présentée lors de la prochaine saison estivale 2016. Cette exposition intitulée *La grâce de la décadence : les bacchantes dans l'art Français de 1850 à 1914*, a comme thème l'un des plus séduisant en vogue au XIX^e siècle, les Bacchantes. Figure fascinante, tour à tour danseuse antique, nymphe cambrée ou ménade fatale, la bacchante ne cesse d'apparaître dans les créations des artistes du XIX^e siècle. De Pradier à Rodin, de Géricault aux Nabis, les artistes les plus divergents travaillent ce motif qui fait de l'ivresse la compagne d'Éros et de Thanatos. La prêtresse mythique du cortège de Bacchus est régulièrement revisitée jusqu'à se transformer en muse sensuelle des temps modernes

Privilégiant une approche chronologique, l'exposition présentera les sources du mythe et son appropriation par les artistes depuis *Satyre et Bacchante* de Pradier de 1833 jusqu'au décor du Théâtre des Champs Elysées à la veille de la Première Guerre Mondiale. Au fil du parcours, différentes sections scanderont ce discours diachronique en insistant tour à tour sur la fascination de l'antique, le regard érotique, le triomphe au Salon, les décors de l'opéra.

Cette exposition permettra d'aborder toutes les formes d'arts visuels selon une approche pluridisciplinaire, qui pourrait également concerner la photographie et le cinéma à ses origines.

Le budget de l'exposition figure en annexe.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

d'approuver l'organisation de l'exposition temporaire pour la saison estivale 2016

d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exposition.

d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter des subventions auprès de la collectivité Territoriale de Corse.

de dire que les crédits nécessaires à cette proposition sont inscrits au BP 2015 pour les opérations préparatoires à l'exposition, et seront inscrits au BP 2016, pour la mise en œuvre de l'exposition à l'été 2016. En fonctionnement, fonction 322 en dépense chapitre 011 art 6233, 6236, 6285 et en recettes au chapitre 74 article 74.12.

Est présenté en annexe le budget de l'opération sur les deux exercices.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Simone Guerrini, adjointe déléguée,
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 octobre 2015 ;

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

d'approuver l'organisation de l'exposition temporaire pour la saison estivale 2016,

d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exposition,

d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la collectivité Territoriale de Corse.

de dire que les crédits nécessaires à cette proposition sont inscrits au BP 2015 et seront inscrits au BP 2016 en fonctionnement, fonction 322 en dépense chapitre 011 art 6233, 6236, 6285 et en recettes au chapitre 74 article 74.12.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20151026-2015_387-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2015

Publication : 30/10/2015

Pour l'autorité Compétente
par délégation

